Département
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement
De RENNES
Canton de Montauban

COMMUNE DE BLERUAIS

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 035-213500267-20260515-M_161319HT-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 12 Mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mai à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bléruais se sont réunis à la mairie de Bléruais sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Daniel LECHEVESTRIER, Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Etaient présents : Mr Daniel LECHEVESTRIER ; Mr Alain LESEC ; Mme Sylvie DELALANDE ; Mme DELALANDE Patricia ; Mr Julien LEBORGNE ;

Excusés ; Mme HOUDUSSE Eve-Anne ; Mr Grégory BALDASARRE (donne pouvoir à Mr Julien LABORDE)

Nombre de conseillers : en exercice = 7
Présents = 5
Votants = 6

Convocation : 05 Mai 2026

Délibération n° 2026.17
MARCHES PUBLICS : Plan de financement des travaux de sécurisation de l'église

Suite à l'attribution des lots, Monsieur le Maire présente le plan de financement définitif des travaux de sécurisation et de restauration de l'église :

DEPENSES	**MONTANT HT**	**RECETTES**	**MONTANT HT**
Maitrise d'œuvre	18 595.04 €	DETR	64 527.64 €
Mission complémentaire	6045 €	Département Ille et Vilaine	64 527.64 €
Travaux	133 725.31 €		
Association CAWA	2953.76 €	Autofinancement	32 263.82 €
TOTAL	**161 319.11 €**	**TOTAL**	**161 319.11 €**

A l'unanimité des membres présents, les membres du conseil municipal, valident le plan de financement présenté et chargent Monsieur le Maire de solliciter auprès du département d'Ille et Vilaine une subvention au titre du dispositif « Restauration du patrimoine ».

Pour : 6
Contre : 0
Abstention :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signés au registre les membres présents.

Le Maire,
Daniel LECHEVESTRIER

MAIRIE DE BLERUAIS
Ille-et-Vilaine

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise à la Préfecture de RENNES le 13/05/2026